



Location/changement de situation

Par **Eleven11**, le **17/08/2021** à **21:51**

Bonjour,

J'ai eu mon concours de professeur des écoles en juin. J'ai tout de suite cherché un appartement meublé pas loin des écoles où j'ai été affecté. Seulement voilà, vers août, j'ai décidé de me désister de mon poste de professeur des écoles pour des raisons personnelles.

Je suis dans une situation complexe. Je peux toujours payer le loyer quoiqu'il arrive jusque décembre. Seulement, je n'ai rien dit sur mon changement de situation. Dois-je être obligé de lui en informer sachant que les loyers seront payés sans problème ? J'ai voulu garder l'appartement car il y a beaucoup plus d'offres d'emplois que par chez mes parents. Mais cela me met dans une situation de "mensonge" qui me met très mal à l'aise et j'ai peur de perdre l'appartement tout de suite si je lui annonce (j'ai peur qu'il pense que je ne puisse plus payer) ... Suis-je en délit ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **17/08/2021** à **22:24**

Bonsoir

En quoi votre location est-elle liée à votre emploi ?

Ce fût le cas pour moi pendant 40 ans, mais c'était un logement de fonction.

Sans situation de ce genre, vous êtes libre de changer d'emploi et aucun texte ne contraint à informer le bailleur.

Par **Eleven11**, le **17/08/2021** à **22:34**

Merci pour votre réponse. Je crois que c'est mon naturel trop bon, trop gentil.

Je vais continuer de garder tout ça pour moi et c'est tout.

Merci :)